



**PRÉFET DU VAL D'OISE**

ARRIVÉ LE  
1-1 MAI 2018  
PREFECTURE DU VAL D'OISE  
D.C.A.T.

**COMMUNE DE LOUVRES**

## **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

\*\*\*\*\*

relatif à : la demande de la société BARJANE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt logistique sur le territoire de la commune de LOUVRES, ZAC de la Butte aux Bergers.

**OBJET DE L'ENQUÊTE :** Demande de la **société BARJANE** en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt logistique sur le territoire de la commune de **LOUVRES**, ZAC de la Butte aux Bergers.

**ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :**

Arrêté N°IC-18-009 du 31 janvier 2018 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise :  
Ordonnance du 17 janvier 2018

**Monsieur Laurent FRANCHETTE**

Durée de l'enquête : 33 jours

Date d'ouverture : **du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus**

Aux heures d'ouverture de la mairie

**REGISTRE D'ENQUÊTE :**

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations et propositions du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la mairie de LOUVRES ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-icpe@val-doise.gouv.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de LOUVRES aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Section des installations classées

**RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- ◆ en mairie de LOUVRES :
  - le lundi 19 mars 2018 de 8h30 à 12h00
  - le vendredi 30 mars 2018 de 13h30 à 17h00
  - le samedi 7 avril 2018 de 9h00 à 12h00
  - le mardi 10 avril 2018 de 16h30 à 19h30
  - le vendredi 20 avril 2018 de 13h30 à 17h00

Première journée

Le Vendredi 19 Mars 2018 de 8<sup>h</sup> 00 heures 30 à 12 heures 30

Observations de M.

Roger SCHEFFLER

7 Rue des Platanes,

95190 Coussainville

le 10 avril 2018 à la

permanence du Commissaire

Enquêteur.

Demande d'informations sur:

- la référence pluviométrique pour  
le dimensionnement du bassin  
de rétention des eaux d'incendie  
cumulé.

Le vendredi 20 avril 2018 à 14h30.

Roger SCHEFFLER conjointement  
avec l'ASA Nord avons déposé  
en mains propres nos observations sur  
deux pages dactylographiées, en mairie  
de Louvres, annexé au registre.

Scheffler

CF

## OBSERVATIONS, ENQUETE PUBLIQUE

20 avril 2018

Observations inscrites sur le registre à disposition des citoyens à la mairie de Louvres, Accessible dans les mairies de Goussainville, Fontenay en Parisis, Puiseux en France, Chatenay en France dans le cadre d'une Enquête Publique du 19 mars au 20 avril 2018 d'un projet de construction d'un entrepôt logistique sur la ZAC de la Butte aux Bergers située sur la commune de Louvres.

### PREMBULE

Le lot d'implantation de la Société BARJANE jouxte un sentier de randonnée pédestre et d'exploitation agricole. De l'autre coté du même sentier la Société PANHARD DEVELOPPEMENT a effectué une démarche similaire pour un entrepôt identique en octobre 2017.

La lecture du dossier soulève des interrogations sur :

- La préservation des nappes aquifères
- La protection des usagers sur le chemin rural
- La sécurité de l'exploitation du site

### LA PRÉSERVATION DES NAPPES AQUIFERES

A un kilomètre du site un captage AEP est à l'arrêt depuis mai 1996 suite à une pollution aux cyanures des eaux souterraines, à ce jour aucune étude ne mentionne une date prévisionnelle de fin de pollution de ce captage. Dans le cadre de **la préservation des sols** il est judicieux de circonscrire toutes nouvelles sources de pollution. Les eaux d'extinction incendie sont une source de pollution des nappes aquifères. La capacité de confinement est évaluée à 2281 m<sup>3</sup>. Ce dimensionnement pourra-t-il contenir les eaux nécessaires pour éteindre un incendie majeur de l'entrepôt supérieur à deux heures de brasier d'une part et les eaux de ruissellement polluées aux hydrocarbures des véhicules circulant sur les allées de l'entrepôt d'autre part ?

Sachant que l'étude des risques et les mesures retenues répondent aux **dispositions minimales** imposées par l'arrêté ministériel en vigueur lors du dépôt de la demande, il reste une latitude suffisante pour adapter les mesures en adéquation avec la réalité des risques cumulés susceptibles d'impacter le site. L'étude des risques étayés par la Société BARJANE n'intègre pas cette éventualité.

Un **dysfonctionnement** de déclenchement des têtes de sprinckler, un gel du système de sprincklage, une succession de défaillance humaine exposent l'entrepôt à un risque d'incendie majeur qui nécessite un redimensionnement des bassins de rétention.

Une étude pédologique nous aurait permis de confirmer les possibilités d'absorption du bassin de rétention n°1 qui doit recueillir les **eaux de toiture** du bâtiment et des **eaux d'incendie** relativement long à circonscrire qui prendrait en compte les 3 cellules. Par conséquent le **redimensionnement** des bassins de rétention ne souffrent pas la spéculation.

### LA PROTECTION DES USAGERS SUR LE CHEMIN RURAL

Le chemin rural n°9 dit chemin de Fontenay est un sentier de randonnée pédestre répertorié dans :

- la liste des itinéraires PR du Val d'Oise identifié PF-1 « Autour de Goussainville »
- le topoguide le Val d'Oise à pied, de la fédération Française de la randonnée pédestre
- le guide des promenades de la mairie de Louvres
- et Circuits pédestres en Pays de France par le Comité départemental du tourisme et des loisirs du Val d'Oise

Par ailleurs ce PR PF-1 inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) est entretenu et balisé de couleur jaune par les baliseurs du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Val d'Oise.

Sur le périmètre de la ZAC le sentier bénéficiera d'un environnement végétalisé influent sur sa fréquentation. Il y aura donc **bien plus qu'une personne** impactée par des effets irréversibles. La protection doit être mise en adéquation.

## LA SECURITE DE L'EXPLOITATION DU SITE

L'étude des risques avec effet domino, en considération de la proximité de l'entrepôt PANHARD DEVELOPPEMENT a-t-elle été prise suffisamment en compte ? Les vents dominant sur le site orientent les fumées vers les habitations situées à 500 m, ainsi que la voie ferrée à 700 m, peuvent engendrer des nuisances dévastatrices.

Le site sera doté d'un système de vidéo surveillance. Pour rappel une centrale nucléaire française a vécu une intrusion par des militants GREENPEACE qui ont apposé une banderole sur les hauteurs du bâtiment sans avoir été entravé par le service de sécurité. Par leur action ces militants ont mis en exergue **les failles du dispositif de sécurité** hautement sophistiqué de la centrale.

L'entrepôt est-il mieux sécurisé qu'une centrale ?

## EN CONCLUSION

Malgré un dossier bien argumenté des questions restent en suspens qui sont :

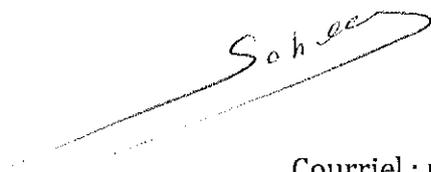
Le **risque** de pollution des nappes aquifères.

La **protection** des randonneurs en cas d'incendie.

La **sécurité** de l'exploitation

Merci d'intégrer ces interrogations dans la finalisation de ce projet d'entrepôt logistique.

### Observations rédigées conjointement le 20 avril 2018 par :



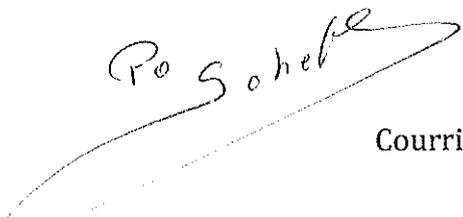
**Roger SCHEFFLER**

7 rue des Platanes

95190 Goussainville

Tél. : 01 39 88 93 97

Courriel : [roger.scheffler@laposte.net](mailto:roger.scheffler@laposte.net)



**Et ASA Secteur Nord**

3 rue Ferdinand Buisson

95190 Goussainville

Tél. : 01 39 88 83 87

Courriel : [asa.secteur-nord@wanadoo.fr](mailto:asa.secteur-nord@wanadoo.fr)

Mercredi 20 Avril 2018 - 16h 30

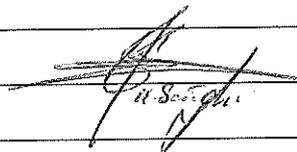
Observation de F. Saïghi Hakim :

Demande d'information : à savoir si l'entreprise sera certifiée ISO 14001

\* concernant la consommation énergétique / développement durable : la surface occupée, demande à ce que l'entreprise pose des panneaux solaires de manière à ce que le bâtiment soit à énergie positive pour transmettre la puissance pour consommée dans le réseau de la ville par les riverains.

\* demande à ce que l'entreprise appose de manière visible pour les riverains la qualité d'émission instantannée et cumulée des rejets atmosphériques par heure et jour.

\* des exercices menés avec les riverains sont à prévoir.

  
F. Saïghi Hakim

Le Vendredi 20 Avril 2018 à 18 heures —

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, FRANCHETTE Lucretia, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jrs consécutifs, du 19 Mars 2018 au 20 Avril 2018  
de 8 heures 30 à 17 heures 00  
de 8 heures 30 à 19 heures 30  
de 13 heures 30 à 18 heures 00  
de 8 heures 30 à 18 heures 00  
de 8 heures 30 à 18 heures 00

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages N° 2 à N° 5).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du                      de M.

2. - Lettre en date du                      de M.

3. - Lettre en date du                      de M.

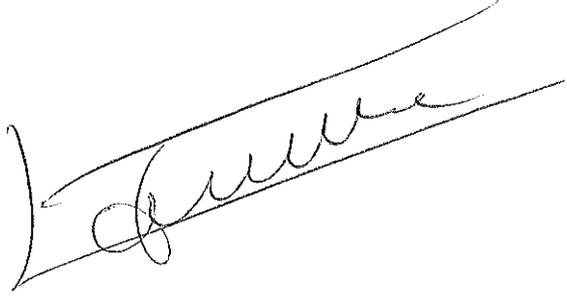
4. - Lettre en date du                      de M.

Le Commissaire Impartial

Lucretia

Le présent registre ainsi que les 11/05/2018 pièces qui y sont annexées <sup>10</sup>  
et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 14/05/2018  
à M. Françoise Lemaire

(Voir mention de clôture en page 17)



LF